



AVIS DE COURSE TYPE BATEAUX RADIOCOMMANDÉS 2013-2024



Nom de l'épreuve : La dernière du M

Grade 5C

Date complète : 27 octobre 2024

Lieu : BALLASTIÈRE de BISCHEIM

Autorité Organisatrice : MYCB (67016)

1. RÈGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe E,
- 1.2. Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. Les règlements Fédéraux,
- 1.4. Le système de course HMS 2007,
- 1.5. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITÉ

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte à tous les bateaux de la **classe M**
 - 3.1.1. Les concurrents admissibles, membres de l'association de classe correspondante, peuvent s'inscrire en ligne complétant le formulaire, ou le matin de la compétition le **27 octobre 2024** accompagné des frais d'inscription requis, à **8 €**
- 3.2. Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - Leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs,
 - Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité,
 - Le certificat de jauge ou de conformité du bateau validé par le responsable national de la jauge. Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : **8 €**

5. RÉPARTITION DES FLOTTES

La répartition en flottes de la première course sera affichée à **9 h 15** à partir du classement des coureurs

6. PROGRAMME

- 6.1 Confirmation d'inscription :

Jour et date 27 octobre 2024 de 8 h 30 à 9 h 15 sur place.

Identification du matériel utilisé pendant l'épreuve et contrôle :

Jour et date **27 octobre 2024 de 9 h à 9 h 15**

6.2 Jours de navigation :

<i>Date</i>	<i>Heure du 1^{er} signal d'avertissement</i>	<i>Courses du jour</i>
27 octobre 2024	10 h 00	de 10 h à 15 h

7 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

[Affichées selon la Prescription Fédérale].

8 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

L'addendum Q « Arbitrage direct des courses en flotte de voile radiocommandée » s'appliquera.

9 CLASSEMENT

Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : **[3]**

10 RADIO

Les concurrents doivent s'assurer que leur matériel de radiocommande est conforme aux règles édictées par l'Administration.

11 PRIX

Remise des prix vers 15h30... 1 coupe aux 3 premier + divers....

12 RESPONSABILITÉ

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

13 DROIT A L'IMAGE

Les compétiteurs, les propriétaires de bateaux, les entraîneurs et les organisateurs donnent à l'organisation tous les droits d'utilisation des photos, vidéos, de personnes et de bateaux, faites pendant et après la régata pour les utiliser dans les médias et tout document relatif aux activités de l'organisation.

14 ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

15 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

FONTENEAU Paul

 : 03 88 62 11 30

 : paul@fonteno.eu

Ou : mycb17@gmail.com

Documents sur notre site : <https://www.mycb-67.fr/>